

## Commission de suivi de DPPV

### Compte-rendu de réunion

**Date de la réunion :** 13 novembre 2015 - 9h30

**Lieu de la réunion :** Mairie de Portes-lès-Valence (26)

#### **Participants**

##### **Collège « administration de l'Etat »**

Madame DAUJAN Céline  
Madame MOURoux Elodie  
Monsieur SORBIER Jean-Jacques

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes  
SDIS 26 – Cellule Evaluation des risques  
industriels

##### **Collège « collectivités territoriales »**

Mme GIRARD Geneviève  
M. MILLOT Philippe

Maire de Portes-lès-Valence  
Conseiller Municipal délégué de Portes-lès-Valence

##### **Collège « exploitant »**

Monsieur COMTE Franck  
Monsieur LOUISE Kilian

Chef de dépôt DPPV  
Direction - Relations administration - société DPPV

##### **Collège « Salariés »**

Monsieur COTTAZ Guy

Secrétaire du CHSCT de TOTAL DPPV

##### **Collège « Riverains »**

Pas de représentant

##### **Assistaient également à la réunion :**

Madame LAMBERT Catherine

Mairie de Portes-lès-Valence – resp. urbanisation

##### **Absents ou excusés**

Préfecture de la Drôme  
SID-PC de la Préfecture de la Drôme  
M. le président de la communauté d'agglomération, représenté par Mme GIRARD, maire de Portes-lès-Valence  
Représentant de la M.N.L.E.  
Représentant de la FRAPNA

#### **Ordre du jour**

- présentation du rapport d'activité du site DPPV (sur les aspects sécurité et environnement) depuis la dernière commission ;
- questions diverses.

## COMPTE-RENDU

### 1 Accueil

---

L'accueil est réalisé par madame GIRARD, maire de Portes-lès-Valence, Présidente de la commission. Le quorum est atteint.

### 2 Présentation du rapport d'activité du site DPPV

---

M. Comte effectue le bilan annuel d'activité sur les années 2014-2015

Sont présentés notamment les éléments suivants :

- actions de formation et sensibilisation, avec notamment la mise en place d'accueil vidéo-sécurité des conducteurs, la mise en place des lignes de vie avec harnais de sécurité sur les postes dômes (une formation associée sera mise en place)
- sécurité au travail : mise à jour document unique
- Environnement : point sur le suivi environnemental des rejets d'eaux (RSDE – campagne de recherche des substances dangereuses dans l'eau), mise à jour des mesures de bruit
- Sécurité : mise à jour de l'étude de dangers en décembre 2014 et du POI en mars 2014, participation à la mise à jour du PPI avec la préfecture et aux travaux du Cotrim (Contrat territorial de réponse aux risques et aux effets des menaces), participation à la campagne d'information sur les risques fin 2013, approbation du PPRT en 2014, avec mise en place d'une convention de financement pour une maison ;
- Évolutions survenues sur le site : le détail des évolutions est présenté, avec notamment la mise en place du nouveau bac A double enveloppe qui permet une limitation des effets ; les investissements associés sont présentés ; globalement l'ensemble des travaux réalisés confèrent au site des installations plutôt récentes
- Incidents/accidents survenus : 2 débordements de citernes au poste de chargement camion en 2014 sans conséquence pour l'environnement et 2 accidents du travail en 2015 (sans arrêt, notamment en raison du port des EPI)
- préparation aux situations d'urgence : exercices réguliers (mensuels) sur un scénario du POI (plan d'opération interne), exercice d'urgence avec le SDIS au mois de juin 2015, contacts en cours pour préparer un exercice cadre avec le SDIS en 2016
- Système de gestion de la sécurité (SGS) : le site dispose d'un système de management intégré (SMI) et est certifié ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18001 – pas d'écarts significatifs lors des audits et inspections ; une nouvelle certification est lancée en 2015, relative à l'efficacité énergétique ISO50001.
- programme de réduction des risques (aménagement rue M Pagnol, préconisations de l'étude de dangers, réfection réseaux eaux huileuses...)
- audits sur le site, inspections DREAL, et actes administratifs survenus concernant le site

### 3 Questions diverses

---

Mme Girard souhaite des précisions sur ce que recouvre la campagne RSDE.

M. Comte précise qu'il s'agit d'analyser les micro-polluants dans les eaux rejetées par le site ; il indique que les eaux pluviales sont traitées par décanteurs. Mme Daujan ajoute que cette campagne s'inscrit dans une campagne nationale qui découle de la directive cadre sur l'eau.

Mme Girard précise que les riverains signalent des difficultés liées aux camions qui viennent charger/décharger le matin. Quelle organisation pourrait être mise en place pour éviter l'encombrement de la zone ?

M. Comte confirme que des camions sont présents avant même l'ouverture. DPPV étudie la possibilité de mettre en place un système de rendez-vous avec pour objectif de fluidifier les arrivées de camions.

M. Millot demande si la possibilité de réaliser un parking devant le site a été examinée.

M. Comte indique que c'est également en réflexion, mais que cela demande des investissements conséquents ; cela ne se fera pas en 2016. M. Louise ajoute que le système de rendez-vous a été testé sur d'autres sites du groupe et qu'il fonctionne bien

Mme Girard conclut en soulignant la nécessité de résoudre cette question.

M. Sorbier souhaite que lui soit transmis la dernière version du POI, celui disponible au SDIS datant de septembre 2013. Mme Mouroux ajoute qu'un problème de diffusion a peut être eu lieu dans la dernière version, la DREAL ne l'avait pas non plus reçu et il lui a été transmis lors de la dernière inspection.

Concernant le COTRRIM, évoqué lors de la présentation, Mme Daujan précise qu'il s'agit d'une démarche expérimentale initiée par le ministère de l'Intérieur (la région Rhône-Alpes étant expérimentatrice) visant à analyser l'adéquation entre les moyens des services et les besoins en cas de crise face à tous les niveaux de risques, qu'il s'agisse de risques courants ou de risques complexes.

M. Sorbier souhaite que soit précisée la situation d'autonomie ou non en matière de défense incendie ; celle-ci était en effet conditionnée à la finalisation des travaux sur le site, notamment sur le bac A. Il ajoute qu'en matière de défense contre l'incendie (DCI), une faiblesse avait été identifiée pour le déclenchement de la DCI à partir de la supervision hors heures ouvrables par le gardien.

M. Comte précise que le site est bien autonome au sens de la réglementation en matière de défense contre l'incendie. M. Louise confirme que le courrier sur ce point a bien été transmis. M. Comte ajoute par ailleurs qu'un gardien est présent sur le site en permanence et qu'il a été formé en février 2015 au déclenchement de la DCI sur la base du scénario 0, dans l'attente de l'arrivée de l'astreinte et des pompiers.

Mme Girard demande ce que recouvre cette autonomie et M. Millot si le SDIS est prévenu dans tous les cas. M. Comte précise qu'elle est dimensionnée uniquement pour les scénarios du POI ; les scénarios du PPI, moins probables, ne sont pas pris en compte pour le dimensionnement de cette autonomie. Dans tous les cas, le SDIS est prévenu.

Un échange a lieu entre les participants sur la prise en compte des actes de malveillance sur le site, dont le détail n'est pas repris dans le présent compte-rendu.

Mme Girard interroge sur la réduction de la zone de dangers, et sur les possibilités de réduction complémentaires. Elle souligne par ailleurs que le riverain concerné par le PPRT a réalisé des travaux de renforcement (fenêtres changées)

M. Comte confirme que la zone PPI a été réduite de 900m à 400m ; c'est la raison pour laquelle le PPI est en cours de révision. Il ajoute que la campagne d'information du public de fin 2013 a bien été réalisée sur ce nouveau périmètre. M. Louise ajoute que le périmètre restant est notamment lié aux zones de bris de vitre et qu'il n'est pas possible de le réduire davantage.

Mme Daujan indique par ailleurs que l'étude de dangers est en cours d'instruction, et que les premiers éléments ne devraient pas conduire à remettre en cause l'enveloppe du PPRT.

Mme Girard souhaite connaître l'effectif sur le site et si d'autres travaux d'agrandissement sont envisagés. M. Comte précise que l'effectif est de 10 salariés environ, la maintenance est réalisée par des entreprises extérieures, et le chargement est effectué par les chauffeurs sous surveillance DPPV. Il n'est pas envisagé d'autres travaux.

#### **4 Conclusion**

---

Madame le maire de Portes-lès-Valence indique qu'il est rassurant de constater un suivi rigoureux du site, remercie l'assemblée et conclut la réunion.

Les présentations peuvent être placées sur le site Internet [www.css-rhonealpes.com](http://www.css-rhonealpes.com) avec le compte-rendu approuvé. Mme Girard précise toutefois qu'il lui paraît plus approprié de se limiter à informer qu'une réunion a eu lieu.

Madame le maire de Portes-lès-Valence,  
présidente de la CSS,

Geneviève GIRARD

  
